

CONCOURS DES BOURSES DE LA FONDATION DE L'UQAM FOIRE AUX QUESTIONS

Q : Suis-je admissible à des bourses si je suis inscrite au premier trimestre de mon programme?

R : Oui. Il existe des bourses pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'avoir cumulé des crédits dans le programme actuel. Vous devez vous référer aux conditions d'admissibilité indiquées dans la fiche de bourse.

Q : Je suis inscrit au premier trimestre dans mon programme. Dois-je inclure mon relevé de notes même s'il n'y a pas de note ni de crédit?

R : Vous devez fournir votre relevé de notes non officiel et l'inclure dans leur dossier de candidature, **même si aucune note n'apparaît sur celui-ci.**

Q : Je suis étudiant libre à ce trimestre. Puis-je participer aux bourses de la Fondation de l'UQAM?

R : Non. Pour être admissible aux bourses de la Fondation de l'UQAM, il faut être inscrit dans un programme régulier (baccalauréat, majeure, certificat, DESS, maîtrise et doctorat) au moment du dépôt de la demande.

Q : Je suis inscrit à la propédeutique, suis-je admissible au concours?

R : Non. Pour être admissible aux bourses de la Fondation de l'UQAM, il faut être inscrit dans un programme régulier (baccalauréat, majeure, certificat, DESS, maîtrise et doctorat) au moment du dépôt de la demande.

Q : Je suis étudiant étranger, suis-je admissible au concours?

R : Oui et non. Les étudiants étrangers inscrits dans un programme régulier à l'UQAM sont admissibles aux bourses de la Fondation de l'UQAM, à moins d'avis contraire dans les conditions d'admissibilité. Cependant, les étudiants étrangers en échange CRÉPUQ ne sont pas autorisés à participer.

CONCOURS DES BOURSES DE LA FONDATION DE L'UQAM FOIRE AUX QUESTIONS

Q : Je suis inscrit à la 1^{re} ou à la 2^e année du doctorat en psychologie. Suis-je admissible aux bourses de niveau maîtrise?

R : Oui. Vous êtes admissibles aux bourses de niveau maîtrise et aux bourses spécifiques pour votre programme.

Q : Je dois fournir une lettre de recommandation d'un organisme confirmant mon implication ou engagement communautaire, sociale ou universitaire. Quelle est la marche à suivre?

R : Demander à l'organisme d'émettre la lettre en format PDF (si votre lettre vous est remise en format papier, veuillez la numériser). Elle doit :

- Être datée et signée par un représentant de l'organisme;
- Préciser la nature et la durée de votre implication bénévole, c'est-à-dire, non rémunéré et non créditée.

Q : Si je travaille pour un organisme communautaire, est-ce considéré comme de l'implication ou de l'engagement?

R : Non. L'implication ou l'engagement implique qu'il s'agit d'activités bénévoles, non rémunérées et non créditées.

Q : J'étudie aux cycles supérieurs et je suis nouveau à l'UQAM. Je ne connais pas de professeurs à qui demander de soumettre une lettre d'évaluation. Que faire?

R : Exceptionnellement, nous permettons à des professeurs de l'extérieur de l'UQAM de nous envoyer par courriel des lettres d'évaluation. Les étudiants admissibles à cet accommodement sont ceux qui sont inscrits à l'UQAM depuis moins d'un an. La marche à suivre est détaillée dans les directives.

CONCOURS DES BOURSES DE LA FONDATION DE L'UQAM FOIRE AUX QUESTIONS

Q : J'étudie aux cycles supérieurs et mon directeur de mémoire/thèse n'est pas un professeur de l'UQAM et n'a pas accès au RIBÉ. Comment peut-il soumettre le formulaire « Lettre d'évaluation »?

R : Exceptionnellement, nous permettons à des professeurs de l'extérieur de l'UQAM de nous envoyer par courriel des lettres d'évaluation. La marche à suivre est détaillée dans les directives.

Q : La date limite de postulation est passée et un de mes professeurs n'a pas déposé sa lettre d'évaluation dans mon dossier. Est-ce que ma candidature sera rejetée?

R : Non. Les dossiers qui manquent une lettre d'évaluation sont quand même acheminés aux comités d'attribution des bourses. Par contre, l'admissibilité aux bourses sera à la discrétion du comité.

Q : À quel moment les résultats sont-ils annoncés? Vais-je recevoir une réponse si je ne suis pas sélectionné?

R : Les résultats sont annoncés via courriel UQAM à la fin du trimestre. Toute personne ayant déposé un dossier aura une réponse, qu'elle soit sélectionnée pour une bourse ou non. Pour le concours d'automne, les résultats sont communiqués en décembre; pour le concours d'hiver, les résultats sont communiqués en avril.